

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 28 mai 1681.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
29 octobre 1687.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au séminaire de Québec “des grèves qui sont sur l’étendue et au-devant de toutes les terres à luy appartenantes à titre de fief, pour en jouir aux mêmes titres de fief et droits portés par les dits titres de concession des dites terres et sans autres charges que celles portées par les dits titres ny que personne les puisse troubler ou empescher en la jouissance des dites grèves tant du Sault-au-Matelot qu’autres lieux à luy appartenant au dit titre de fief.”

Registre d’intendance no 3, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 321.

5 février 1688.

Acte de quittance générale de Pierre de Bécard de Grandville, au nom et comme procureur de Paul Dupuy, curateur à la succession vacante de feu Louis Couillard de Lespinay; Charles Aubert de la Chesnaye, pour le sieur Aubert, son fils; damoiselle Marie Couillard, veuve du sieur Macart; Jacques de Lalande de Gayon, à cause de damoiselle Marie Couillard, sa femme; Charles Couillard de Beaumont et Jean Guyon du Buisson, à cause d’Elizabeth Couillard, sa femme, tous héritiers de feu dame Marie-Guillemette Hébert, veuve du sieur Couillard, à mesire Louis Ango des Maizerets, supérieur du séminaire de Québec, étant aux droits de Mgr de Laval, pour la vente consentie par la dite feu dame Marie-Guillemette Hébert, veuve Couillard, à Mgr de Laval, le 10 avril 1666.